

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2025

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 46 + 10 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. HOLZSCHERER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. S. FERTIG, Mme F. BRACH, MM. C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.-L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX.

EXCUSES : MM. T. SPACH - Pouvoir à M. R. SCHMITT -, F. STAATH - Pouvoir à Mme D. HAMM -, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. Y. KLEIN -, M. C. EICHWALD - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à Mme D. SCHMITT-MERX -, M. J.-M. REICHHART - Pouvoir à M. P. MICHEL -.

Délibération n°3 : Signature avec la Commune de Bouxwiller d'un bail emphytéotique portant sur la parcelle sur laquelle est aménagé le pumptrack communautaire

Rapporteur : M. R. SCHMITT

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 29 septembre 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal de Bouxwiller du 19 mai 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer avec la Commune de Bouxwiller un bail emphytéotique, pour une durée de 99 ans, non dénonçable durant 20 ans, concernant la parcelle cadastrée Section 18 – n° 737/121 d'une superficie de 4 851 m² sur laquelle a été aménagé le pumptrack communautaire ;

* **de PRÉCISER** que ce bail emphytéotique est consenti par la Commune de Bouxwiller à titre gratuit ;

* **d'AUTORISER** le Président ou son délégataire à signer tout autre document afférent à la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette dernière.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Daniel HOLZSCHERER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président